Disque de stationnement européen à imprimer

Commune de Gourin, zone bleue

1. Imprimez les 2 pages à 100 % (taille réelle, sans « ajuster à la page »), si possible sur papier épais.
2. Découpez la face avant, le dos et le disque rotatif en suivant les pointillés.
3. Évidez la fenêtre grise de la face avant.
4. Percez le centre des trois éléments (repère +).
5. Superposez : face avant, disque rotatif (chiffres vers l'avant), puis dos (texte vers l'arrière).
6. Assemblez avec une attache parisienne. Vous pouvez coller ou agrafer les coins de la face et du dos, en laissant le disque tourner librement.



FACE AVANT (110 x 150 mm)

Zone bleue à Gourin

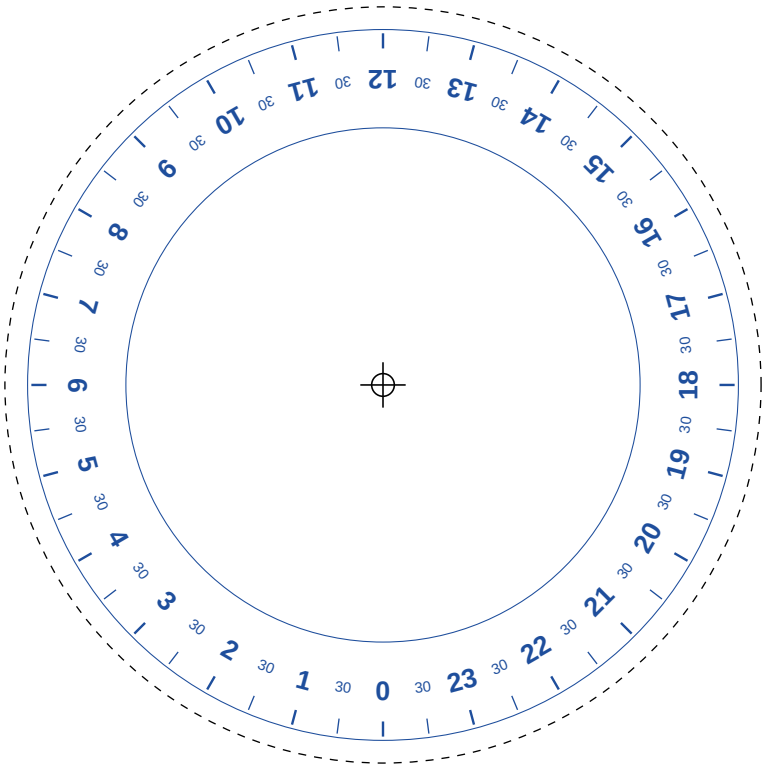
Stationnement limité à 2 heures
Lundi au samedi : 9h à 12h
Lundi au vendredi : 14h à 18h
Libre le dimanche et les jours fériés

Les bons réflexes
Réglez le disque sur votre heure d'arrivée.
Ne modifiez pas l'heure sans déplacer votre véhicule.
Le temps non utilisé ne se reporte pas sur la plage horaire suivante.

Amende : 35 €
Défaut de disque, disque non conforme ou durée dépassée (art. R417-3 du code de la route ; arrêté municipal n° 2024-06-12-1 du 12 juin 2024).

Mairie de Gourin
02 97 23 40 37 | gourin.bzh

DOS (110 x 150 mm)



DISQUE ROTATIF (diamètre 100 mm)

Disque réalisé d'après le modèle de disque de stationnement européen, en vigueur en France depuis le 1er janvier 2012.
Commune de Gourin, document gratuit, ne peut être vendu.